



PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du jeudi 2 juillet 2015
sous la Présidence de Monsieur Bernard FREUND

Date de la convocation mardi 23 juin 2015

Membres en exercice 48
Présents ou représentés 47

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Eric, LITT Claude, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HOFSTETTER Eric, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARDT Marc, LIENHARD Bernard, HOLTZMANN Yvette, GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, BRION Christophe, WEBER Francis, KRAUTH Pierre Paul, LEHMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HEPP Jean-Denis, HATT René, BERNHARDT Armand, ADAM Raphaël, ROOS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier, HAMMANN Jean-Georges

Représentés 03
BECK Georges (pouvoir à HAMMANN Jean-Georges), INGWILLER Bernard (pouvoir à HIPPI Alain), KRAEHN-DURR Carine (pouvoir à MEYER GARCIA Michèle)

Absents 01
CRIQUI Jean-Marie

Secrétaire de séance : M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

1. Approbation du procès-verbal du 21 Mai 2015

Le Procès-verbal de la séance du 21 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Construction du Groupe Scolaire Sud : validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)

Par délibération du 25 septembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le programme de construction du groupe scolaire intercommunal Sud et lancé le concours de maîtrise d'œuvre sur les bases d'un montant total de 7.000.000 € HT, travaux, honoraires et tous frais annexes compris. Dans la même séance, les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage délégué et de financement entre la Communauté de Communes et le SIVU du Groupe Scolaire Sud ont été validées.

A la suite de ce concours d'architectes, le Conseil, par délibération du 23 avril 2015, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre aux cabinets d'architectes AUGER-RAMBAUD et BAUSSAN-PALANCHE qui ont établi un projet estimé à 5.300.000 € HT de travaux.

L'Avant-Projet Sommaire (APS) a donc été établi et remonté aux membres du bureau et du SIVU Sud lors d'une réunion qui s'est tenue le 25 juin dernier.

Il ressort de cet APS que les architectes ont respecté l'enveloppe budgétaire et affiché les estimations suivantes :

Lot Voiries / Espaces verts / Clôtures :	487.500 €
Lot Gros-œuvre / Terrassements :	1.631.500 €
Lot Etanchéité / Zinguerie :	266.000 €
Lot Echafaudages / Isolation ext. :	163.000 €
Lot Menuiserie ext. bois / vitrerie / stores :	494.000 €
Lot Serrurerie / Métallerie :	287.500 €
Lot Plâtrerie / Faux-plafonds :	170.000 €
Lot Menuiserie bois / Mobilier :	294.500 €
Lot Tableaux blancs interactifs :	45.000 €
Lot Chapes / Carrelage / Sols souples :	179.500 €
Lot Peinture / nettoyage :	59.000 €
Lot Ascenseur :	33.000 €
Lot Sanitaire :	190.000 €
Lot Cuisine collective :	46.500 €
Lot Chauffage / Ventilation :	305.000 €
Lot Electricité / Courants faibles :	480.000 €
Lot Réseaux enterrés :	150.000 €
Lot Infiltrométrie :	3.000 €
Total Programme (Valeur 2014) :	5.285.000 € HT
Lot Terrain de sport hors programme :	15.000 €
Total Général :	5.300.000 € HT

Ne sont pas compris dans cette estimation :

Le coût de l'aménagement du carrefour de desserte par la RD estimé comme suit :

- **57.820 € HT** à la charge du Conseil Départemental
- **76.955 € HT** à la charge de la commune de WINGERSHEIM et/ou du SIVU.

Le coût de la voirie Est annexe :

- **61.758 € HT** à la charge de la commune de WINGERSHEIM et/ou du SIVU.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire pour la construction du groupe scolaire Sud pour **5.300.000 € HT** de travaux,
- **AUTORISE** le Président à déposer le permis de construire et tous permis modificatifs et autorisations nécessaires à l'achèvement du projet,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental 67, de la Région Alsace, de l'Etat, la CAF.

Vote à l'unanimité

3. Construction du Groupe Scolaire Sud : choix du bureau de contrôle technique

La construction du Groupe Scolaire SUD à Wingersheim nécessite la désignation d'un bureau de contrôle technique. La Communauté de Communes a procédé à une consultation d'entreprises pour réaliser cette mission. Cette consultation a donné les résultats suivants :

➤ Prix :

-	QUALICONSULT	16.210,00 € HT
-	DEKRA	25.320,00 € HT
-	SOCOTEC	19.740,00 € HT
-	APAVE	19.500,00 € HT
-	VERITAS	20.620,00 € HT

➤ Temps d'intervention (jours) :

-	QUALICONSULT	31,75
-	DEKRA	44,00
-	SOCOTEC	31,50
-	APAVE	33,00
-	VERITAS	33,375

➤ Méthodologie :

-	QUALICONSULT	30/30
-	DEKRA	30/30
-	SOCOTEC	25/30
-	APAVE	5/30
-	VERITAS	30/30

Considérant que les critères de jugement des offres comme suit :

- Prix : 40 %
- Temps prévisionnel d'intervention : 30 %
- Méthodologie : 30 %

L'analyse de ces offres fait apparaître les résultats suivants :

QUALICONSULT	91,65 points
DEKRA	85,61 points
SOCOTEC	79,32 points
APAVE	60,75 points
VERITAS	84,20 points

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces éléments,

- **DECIDE** de confier la mission de contrôle technique à la société **QUALICONSULT**, 2a rue des Hérons 67 960 ENTZHEIM, pour un montant de **16.210,00 € HT**,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prestations et tous les documents administratifs y afférents.

Vote à Vote à l'unanimité

4. Construction du Groupe Scolaire Sud : mission sécurité protection santé (SPS)

La construction du Groupe Scolaire SUD à Wingersheim nécessite la désignation d'un bureau pour la mission de Sécurité et Protection de la Santé et la Communauté de Communes a procédé à une consultation d'entreprises pour réaliser cette mission. La consultation des bureaux d'études a donné les résultats suivants :

➤ Prix :

-	QUALICONSULT	16.210,00 € HT
-	DEKRA	25.320,00 € HT
-	SOCOTEC	19.740,00 € HT
-	APAVE	19.500,00 € HT
-	VERITAS	20.620,00 € HT

➤ Temps d'intervention (jours) :

-	QUALICONSULT	31,75
-	DEKRA	44,00
-	SOCOTEC	31,50
-	APAVE	33,00
-	VERITAS	33,375

➤ Méthodologie :

-	QUALICONSULT	30/30
-	DEKRA	30/30
-	SOCOTEC	25/30
-	APAVE	5/30
-	VERITAS	30/30

Considérant que les critères de jugement des offres comme suit :

- Prix : 40 %
- Temps prévisionnel d'intervention : 30 %
- Méthodologie : 30 %

L'analyse de ces offres fait apparaître les résultats suivants :

QUALICONSULT	91,65 points
DEKRA	85,61 points
SOCOTEC	79,32 points
APAVE	60,75 points
VERITAS	84,20 points

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces éléments,

- **DECIDE** de confier la mission de contrôle technique à la société **QUALICONSULT**, 2a rue des Hérons 67 960 ENTZHEIM, pour un montant de **16.210,00 € HT**,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prestations et tous les documents administratifs y afférents.

Vote à l'unanimité

5. Construction du Groupe Scolaire Sud : choix du bureau d'études géotechnique

L'Avant-Projet Sommaire établi par le Cabinet d'architecture AUGER-RAMBAUD et BAUSSAN-PALANCHE a été réalisé sur la base de sondage de type G1 effectuée par la Société HYDROGEOTECHNIQUE EST le 11 septembre 2014.

Pour affiner l'étude et établir l'Avant-Projet Définitif, une étude géotechnique plus précise - mission normalisée de type G2 AVP avec 12 sondages - s'impose pour déterminer l'assise du futur groupe scolaire intercommunal.

La Communauté de Communes a donc procédé à une consultation d'entreprises pour réaliser cette mission sur la base d'un cahier des charges établi par le bureau d'études structure ICAT, membre du groupe de maîtres d'œuvre. Seules deux entreprises ont remis des offres, à savoir :

- FONDASOL : Base : 9.530,00 € HT Variante : 4.450,00 € HT
- HYDROGEOTECHNIQUE : 6.489,39 € HT

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces résultats et considérant que le bureau d'études structure ICAT confirme la pertinence de la variante Fondasol,

- **DECIDE** de confier l'étude géotechnique à la société **FONDASOL**, 290 rue des Galoubets 84 140 MONTFAVET, pour un montant de **4.450,00 € HT**,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prestations et tous les documents administratifs y afférents.

Vote à l'unanimité

6. Tennis couvert Hochfelden : assurance Dommages-Ouvrage

La construction du hall de tennis couvert à Hochfelden est en cours et il est nécessaire à la Communauté de Communes de se protéger contre d'éventuels désordres qui pourraient apparaître à l'issue de l'achèvement des travaux.

La consultation lancée le 19 mars 2015 auprès de 5 compagnies d'assurances pour la souscription d'une assurance dommages-ouvrage se résume comme suit sur la base d'un même cahier des charges :

SFS (Securities & Financial Solutions) :	9.891,36 € TTC
SMABTP :	10.738,77 € TTC
GROUPAMA :	8.524,14 € TTC
ALBINGIA :	9.927,75 € TTC
CIADE :	8.581,02 € TTC

Le Conseil de Communauté, après en avoir examiné les garanties proposées et considérant que le prix constitue le seul critère de jugement,

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société **GROUPAMA** 30 boulevard de Champagne 21 078 DIJON, offre économiquement la plus avantageuse, avec un montant de **8.524,14 € TTC**,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'assurance et tous les documents y afférents.

Vote à l'unanimité

7. PLUi : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par le SDAUH

L'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales permet le transfert volontaire de la compétence urbanisme à l'intercommunalité.

Par délibération du 19 février 2015, le Conseil Communautaire du Pays de la Zorn a décidé de prendre la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Ce transfert doit cependant recueillir :

- l'accord de 2/3 des communes représentant au moins 50 % de la population de l'EPCI

ou

- l'accord de 50 % des communes représentant les 2/3 de la population

dont :

- la commune la plus peuplée si elle représente plus de 25 % de la population de l'EPCI

Considérant que la Communauté de Communes compte 26 communes et 15.914 habitants, cette consultation a donné les résultats suivants :

- Communes favorables : 22 sur 26
- Communes défavorables : 4 sur 26
- Part de la population favorable : 70,34 % soit 11.194 habitants
- Part de la population défavorable : 29,66 % soit 4.720 habitants
- Aucune commune ne représente plus de 25 % de la population de l'EPCI.

Dans ces conditions, le transfert de la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » peut être validé par arrêté préfectoral de modification statutaire.

Pour la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes a cependant besoin d'assistance pour la conduite des opérations.

Elle a ainsi sollicité plusieurs organismes mais seul le SDAUH a répondu à l'appel à candidature pour un montant de **5.698,00 € HT** comprenant les missions suivantes jusqu'au 31 décembre 2015 :

1. Accompagnement à la prise de compétence (impact du transfert, points de vigilance, schéma de gouvernance, etc...)
2. Prescription de l'élaboration (modalité de collaboration, conférence des maires, projet de délibération, publicité, etc...)

Il est noté que l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, dont la Communauté de Communes est membre fondateur, est amenée à se substituer au SDAUH à compter du 1er janvier 2016.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **CONFIE** au **SDAUH** la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) jusqu'au 31 décembre 2015 pour la mise en œuvre de la prise de compétence à la prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de la Zorn pour un montant de **5.698 € HT**,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

Vote à l'unanimité

8. Dalkia : convention de diagnostics énergétiques

Dans le cadre du projet de renouvellement des chaudières du Centre Aquatique Atoo-o et du programme d'économie d'énergies, la Communauté de Communes a lancé une étude de faisabilité pour une éventuelle mutualisation de chaufferie entre la Communauté de Communes pour son Centre Aquatique Atoo-o et son hall de tennis et la Ville de Hochfelden pour son complexe sportif. Elle a ainsi mandaté la société DALKIA, grand gestionnaire d'installations énergétiques qui a d'emblée proposée ses services pour établir le diagnostic de l'existant et fait des propositions sommaires de mutualisation avec leurs estimations financières comme suit :

Solution n°1 : Réseau GAZ avec optimisation complexe sportif 586.779 € HT
(temps de retour estimé = 9 ans)

Solution n°2 : Réseau Bois+Gaz avec optimisation complexe sportif 811.918 € HT
(temps de retour estimé = 17 ans)

Solution n°3 : Réseau Gaz sans optimisation complexe sportif 477.180 € HT
(temps de retour estimé 7 ans)

Solution n°4 : Réseau bois + Gaz sans optimisation complexe sportif 726.477 € HT
(temps de retour estimé 15 ans)

Ces premières conclusions révèlent que cette mutualisation des moyens ne semble pas pertinente sans restructuration complète de l'un ou l'autre bâtiment.

En ce qui concerne la poursuite des études de Dalkia, le Président propose de se concentrer sur le Centre Aquatique Atoo-o dont le renouvellement des installations est prioritaire. Néanmoins, il ne souhaite pas bénéficier d'une mission gratuite pour garder une certaine liberté d'action du programme.

Le montant de cette étude est estimé à **820 € HT**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** à la Société **DALKIA** une étude énergétique sur le site du Centre Aquatique Atoo-o associée pour un montant de **820,00 € HT**,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Société DALKIA.

Vote à l'unanimité

9. Exploitation des déchetteries : avenant au marché Edib

En 2013, la Communauté de Communes a attribué le marché d'exploitation des déchetteries à la société EDIB pour un montant de 993.692,00 € HT sur 5 années. Elle n'a pas souhaité suivre les recommandations de cette société en termes de mise à disposition de 2 agents pour accueillir les usagers sur les deux déchetteries.

Avec la mise en œuvre des contrôles d'accès, la réception des produits toxiques et la nécessaire surveillance des apports d'amiante, il conviendrait de renforcer le personnel les « samedis », jour de forte affluence.

Une période probatoire de 4 mois est proposée en doublant les effectifs des samedis afin d'assurer un meilleur service, contrôle des filières de recyclage et appuyer les conseils aux usagers pour les sensibiliser à la rigueur du tri et des dépôts.

Cet avenant au marché s'élève à 9.993,05 € TTC pour la période du 1er juillet au 31 octobre 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant au marché EDIB ci-dessus pour un montant de **9.993,05 € TTC** pour la mise à disposition pour une durée de 4 mois d'un second agent dans les 2 déchetteries les samedis,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

46 voix POUR

1 Abstention (HATT René)

10. Marché des ordures ménagères : avenant au marché SITA

A compter du 1^{er} juillet 2015, les sociétés SITA Nord, SITA Lorraine, SITA Alsace et SITA Dectra feront l'objet d'une fusion/absorption pour la création du groupe SITA Nord Est.

Cette restructuration engagée par la Direction de SUEZ Environnement Recyclage et Valorisation Nord Est nécessite le transfert de notre marché de collecte à SITA Nord Est au 1^{er} juillet 2015 par la signature d'un avenant. Toutes les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Le Conseil de Communauté, vu le marché conclu en date du 4 juillet 2013 avec SITA Alsace pour un montant de 2.442.670,00 € HT sur 5 années et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant au marché SITA nécessitant le transfert de notre marché de collecte à **SITA Nord Est au 1er juillet 2015**,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote à l'unanimité

11. Centre Aquatique Atoo-o : recrutement d'un agent d'entretien

Afin de pouvoir mieux se consacrer à des opérations ou des aménagements techniques au sein de l'établissement, le responsable technique du Centre Aquatique Atoo-o demande un soutien dans l'équipe de nettoyage.

Compte tenu des bilans financiers d'exploitation, il n'est pas d'actualité de créer un poste permanent supplémentaire mais de recourir à un emploi aidé à durée déterminée.

De l'appel à candidature, il ressort que M. Florent-Pierre GUENIN, demeurant à Zoebersdorf, remplit les conditions pour cet emploi et lui permet de s'engager à nouveau progressivement dans la vie active.

Le Conseil de Communauté, après en avoir discuté,

- **DECIDE** de créer à compter du 1er juillet 2015 un poste d'agent technique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE), pour une durée de 10 heures hebdomadaires de service, affecté au Centre Aquatique Atoo-o,
- **FIXE** la rémunération de cet agent au SMIC avec une marge de 10% laissée à l'appréciation du Président,
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois, renouvelable 1 fois,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférents.

Vote à l'unanimité

12. Mutualisation : mise à disposition du personnel à la Commune d'Alteckendorf

Actuellement, 4 communes bénéficient de la prestation « secrétariat ».

Suite à la démission d'un agent au sein de la Commune d'Alteckendorf, la Communauté de Communes envisage une nouvelle mise à disposition d'un agent administratif pour une durée de 12 heures hebdomadaire sans procéder à un recrutement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un agent supplémentaire à la Commune d'Alteckendorf pour une durée de 12 heures hebdomadaire,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Commune d'Alteckendorf.

Vote à l'unanimité

13. Subventions aux associations

Suite à la mise en place du guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative, la Communauté de Communes est saisie par plusieurs demandes de subventions:

Nom de l'association	Fiche	Critère	Montant alloué
Zorn Tennis de table	1	34 jeunes	340 €
Natation Hochfelden	1	152 jeunes	1.520 €
	2	Poste	4.000 €
TOTAL :			5.860 €

Considérant les demandes au titre de :

- la fiche n°1 « Ecole de formation des jeunes »
- la fiche n°2 « cofinancement des postes de formateur »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations énumérées ci-dessus conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de **5.860,00 € TTC** (selon le tableau).

Vote à l'unanimité

14. Mission Locale de Saverne : renouvellement du délégué de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Suite aux élections départementales, Mme Marie-Paule LEHMANN a été investie d'une délégation pour représenter le Conseil Départemental à la Mission Locale de Saverne.

De ce fait, la Communauté de Communes est dans l'obligation de procéder au renouvellement du délégué afin de remplacer Mme Marie-Paule LEHMANN.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** comme délégués titulaires de la Communauté de Communes au sein de la mission locale de Saverne :
- **M.Christophe BRION**, Adjoint au maire de la Commune de Mutzenhouse, domicilié 4 rue des Prés 67 270 MUTZENHOUSE.
 - **Mme Carine KRAEHN-DURR**, Conseillère à la Commune de Hofelden, domiciliée au 10 rue de Pfaffenhoffen 67 270 HOCHFELDEN.

Vote à l'unanimité

15. Divers

Point fait par Mme LEHMANN sur le Plan Social Local et l'avenir des contrats de territoire.
Information sur l'Agence Territorial d'Ingénierie Publique par M. KLEIN.
Rappel de la séance de travail sur le PLUi le 15 juillet prochain.



Bernard FREUND
Président